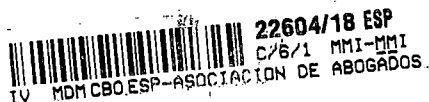


Guillaume de Thieulloy
Directeur
L'Observatoire de la Christianophobie
Tour CIT, 3 rue de l'Arrivée
75015 Paris



M. Paul Lemmens
Président de la troisième Section
Cour européenne des droits de l'homme
Council of Europe
67075 Strasbourg Cedex

Paris, le 29 juin 2020

Objet : Tierce-intervention dans l'affaire *Asociación De Abogados Cristianos contre l'Espagne*
Requête n° 22604/18, introduite le 26 avril 2018 et communiquée le 20 juin 2019

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, au nom de *L'Observatoire de la Christianophobie*, de vous remettre nos observations dans l'affaire susmentionnée.

Elles apportent un éclairage sur la foi eucharistique de l'Église catholique, ainsi que sur la gravité et l'impact de la profanation faite par M. Abel Azcona. L'absence de condamnation de cet artiste et le soutien apporté à son exposition par la ville de Pampelune ont laissé croire que tout était permis contre les chrétiens en Espagne.

En espérant que ce travail vous sera utile, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très respectueuse considération,

Guillaume de Thieulloy

Notes de l'Observatoire de la christianophobie
À propos de l'exposition sacrilège de M. Abel Azcona à Pampelune (Espagne)
Affaire *Asociacion Abogados cristianos c. Espagne*

L'Observatoire de la christianophobie

L'*Observatoire de la christianophobie* est un blogue francophone fondé en 2010 et consacré au recensement des actes antichrétiens de toute gravité et dans tous les pays. Cela va de la moquerie diffusée à la radio à l'assassinat ou même au massacre. En France, l'*Observatoire* est devenu un site de référence qui révèle souvent, grâce à un réseau d'informateurs sur tout le territoire, des actes passés inaperçus des médias comme des autorités.

Il importe tout de même de noter que nous ne prétendons nullement à l'exhaustivité. Lorsqu'il nous est possible de comparer nos données à celles du ministère français de l'Intérieur, nous constatons que le ministère recense entre trois et cinq fois plus d'actes que l'*Observatoire de la christianophobie*.

Notre principal avantage par rapport aux données officielles tient à la typologie et au classement des actes que nous signalons. Sur le site, tous les actes sont classés selon leur gravité, leur nature et le lieu où ils se sont déroulés. Alors que, dans les données officielles, ils sont très souvent amalgamés et, plus gênant encore pour des études dans la durée, ces amalgames varient parfois d'une année sur l'autre. L'*Observatoire de la christianophobie* a publié plus de 15000 articles.

I- La foi eucharistique des catholiques

Définitions

Les catholiques croient que le Christ est réellement présent dans le pain consacré. Le *Catéchisme de l'Église catholique* précise (n°1376-1377) :

Le Concile de Trente résume la foi catholique en déclarant : « Parce que le Christ, notre Rédempteur, a dit que ce qu'il offrait sous l'espèce du pain était vraiment son Corps, on a toujours eu dans l'Église cette conviction, que déclare le saint Concile de nouveau : par la consécration du pain et du vin s'opère le changement de toute la substance du pain en la substance du Corps du Christ notre Seigneur et de toute la substance du vin en la substance de son Sang ; ce changement, l'Église catholique l'a justement et exactement appelé *transsubstantiation* » (DS 1642).

La présence eucharistique du Christ commence au moment de la consécration et dure aussi longtemps que les espèces eucharistiques subsistent. Le Christ est tout entier présent dans chacune des espèces et tout entier dans chacune de leurs parties, de sorte que la fraction du pain ne divise pas le Christ (cf. Cc. Trente : DS 1641).

Selon la définition classique, le Christ est réellement et substantiellement présent dans l'hostie consacrée « avec son corps, son sang, son âme et sa divinité ». Quand on dit « substantiellement » présent, cela signifie que, si l'apparence (les « accidents » en philosophie aristotélicienne) demeure du pain, l'essence même de l'hostie a changé au cours de la consécration, devenant le corps du Christ – ce que les théologiens appellent la « transsubstantiation ». Ce qui implique, en particulier, que ce changement miraculeux d'une part n'est pas seulement symbolique, et d'autre part est définitif. D'où la vénération que les fidèles manifestent aux hosties consacrées, même en dehors de la messe.

Compte tenu de l'affaire qui nous occupe – qui concernait des hosties consacrées, mais en dehors de l'acte liturgique de la messe lui-même –, il est important d'insister sur ce point. La présence réelle du Christ étant substantielle, elle est, selon la philosophie réaliste qui permit notamment à saint Thomas d'Aquin d'expliciter la foi eucharistique traditionnelle, permanente. La messe n'est pas seulement un mémorial dans lequel le pain « rappellerait » la présence du Christ, elle est aussi le renouvellement non sanglant du sacrifice du Christ sur la croix – et l'hostie consacrée change, comme nous l'avons dit, de substance. C'est la raison pour laquelle, depuis la plus haute antiquité chrétienne, les prêtres ont conservé quelques hosties après la célébration de la messe (ce que l'on appelle la Sainte Réserve) pour les porter aux prisonniers et aux malades. Progressivement, la foi des fidèles s'affinant, les hosties ainsi conservées ont également été offertes à l'adoration des fidèles – soit cachées dans le tabernacle, soit présentées dans un ostensor.

Pour les catholiques, l'hostie consacrée est donc vraiment Dieu lui-même. Profaner une hostie est par conséquent l'acte de profanation le plus grave qu'il soit possible d'imaginer, puisqu'il ne vise pas seulement un objet sacré, mais Dieu lui-même.

Les miracles eucharistiques

La foi eucharistique des catholiques a été confirmée et renforcée par de multiples miracles eucharistiques dans l'histoire de l'Église, y compris récemment, qui sont pour certains toujours observables actuellement¹.

En général, la présence d'un morceau de chair humaine, souvent du muscle cardiaque (myocarde), est constatée dans une hostie consacrée. Le muscle cardiaque n'est pas mort, y compris des siècles après le miracle, mais reste à un stade intermédiaire entre la vie et la décomposition, c'est-à-dire dans un état d'agonie². Ce muscle comporte des signes d'un fort traumatisme, correspondant à la passion du Christ. Il est également fréquent que du sang humain soit présent sur l'hostie. Ce sang comporte à chaque fois les mêmes caractéristiques³ : en particulier, il appartient au groupe sanguin AB, très répandu au Proche-Orient et retrouvé sur les tissus en contact avec le corps de Jésus lors de sa passion et de sa crucifixion (suaire de Turin). Après un miracle eucharistique, les substances (pain, chair, sang) sont mêlées sans qu'il soit possible de les séparer matériellement.

135 miracles eucharistiques ont été reconnus par l'Église, à la suite d'enquêtes scientifiques rigoureuses reconnaissant l'absence d'explication scientifique⁴.

Le premier miracle a eu lieu à Lanciano (Italie) vers l'an 700. La transformation d'une hostie en chair et en sang a fait l'objet de recherches poussées au début des années 1970 et reste inexplicable scientifiquement. L'hostie est toujours aujourd'hui exposée pour être adorée par les catholiques dans l'église Saint-François de Lanciano.

Parmi les autres miracles reconnus, citons deux autres exemples. En 1996 à Buenos Aires (Argentine), alors que le pape François était évêque auxiliaire (Mgr Bergoglio), une hostie abandonnée est devenue de la chair sanglante. Plus récemment encore, le jour de Noël en 2013, un miracle eucharistique a eu lieu dans une église de Legnica (Pologne).

Ces miracles ont contribué à donner toute son importance à la foi eucharistique de l'Église. Ils arrivent dans des circonstances similaires, soit lorsque le prêtre célébrant la messe doute de la foi eucharistique de l'Église, soit lorsque des hosties consacrées ont été maltraitées

¹ Sur ce sujet, voir : Jean-Marie Mathiot, *Miracles, signes et prodiges eucharistiques - Du début du christianisme à nos jours*, Du Parvis, 2004.

² Voir les recherches du docteur Pawel Skibinski, directeur du musée Jean Paul II à Varsovie.

³ « Savez-vous ce qu'est un miracle eucharistique ? » (vidéo), *Aleteia*, 23 juin 2019.

⁴ « Qu'est-ce que le miracle eucharistique ? », *Aleteia*, 26 décembre 2016.

(volées, jetées, abandonnées ou oubliées)⁵. C'est à la suite de l'un d'eux au XIII^e siècle (Bolsena, Italie) que le pape Urbain IV a institué la Solennité du Corps et du Sang du Christ, fête catholique annuelle centrée sur l'Eucharistie, toujours célébrée dans les paroisses du monde entier.

II- Les profanations d'hosties consacrées

La profanation

Nous entendons ici par profanation un acte sacrilège, utilisant des éléments sacrés d'une religion en un sens différent, voire contraire, avec les règles de cette religion ou s'attaquant délibérément à des éléments sacrés d'une religion.

En droit français, à l'exception de quelques réminiscences du régime concordataire (que l'on trouve dans certains territoires d'outre-mer ou encore en Alsace-Moselle, où le droit religieux tend cependant à rejoindre le droit général du reste de la métropole), la profanation n'a aucune existence légale ou pénale. Les pouvoirs publics s'interdisant toute compétence religieuse ne sont pas en mesure de distinguer une profanation d'un simple acte de vandalisme. Ainsi, juridiquement, une effraction dans une église accompagnée d'une détérioration du tabernacle ne sera pas nécessairement traitée différemment selon que ledit tabernacle contenait ou non des hosties consacrées.

Malgré cela, il nous semble important de continuer à distinguer spécifiquement les profanations. Il est en effet particulièrement violent pour un croyant que sa foi religieuse soit directement attaquée. C'est, d'une certaine façon, une circonstance aggravante. Au demeurant, si la profanation n'existe pratiquement plus dans la loi, cette qualité de circonstance aggravante est parfois retenue par la justice, en particulier lorsqu'il est question de l'islam. C'est la raison pour laquelle le fait de jeter du porc devant une mosquée peut être traité plus sévèrement qu'un autre acte de vandalisme perpétré au même endroit – puisque le porc offense la religion islamique sur les lieux mêmes où les musulmans exercent leur religion, la mosquée⁶.

Profanations en France

D'après nos recensements (qui, redisons-le, sont loin d'être exhaustifs), en 2017, 30 profanations ont touché des lieux sacrés pour les chrétiens (églises, calvaires ou cimetières) – dont 8 ont concerné des hosties consacrées⁷. Parmi ces actes, il faut faire une mention spéciale d'une bande ou d'un individu qui, en quelques jours, a vandalisé et profané pas moins de 11 églises en Savoie, et dans plusieurs de ces églises (peut-être même toutes), a profané les hosties consacrées conservées dans le tabernacle. Comme on le voit, les profanations d'hosties ne sont pas fréquentes, mais pas non plus rarissimes.

Les motivations semblent variées – nous allons y revenir plus bas. Il s'agit souvent de voleurs en quête de vases sacrés précieux et profanant « au passage » les hosties. Mais il peut

⁵ *Ibid.*

⁶ Voir par exemple la condamnation relatée dans cet article : <https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/nancy-six-mois-de-prison-avec-sursis-pour-avoir-pose-des-lardons-devant-une-mosquee-7784286584>

De toute évidence, ce n'était pas la dangerosité des lardons qui était visée par les juges, mais l'atteinte à une religion (la mosquée étant un lieu sacré et le porc un animal impur pour les musulmans : c'est, au sens littéral, une profanation, dans la mesure où un élément profane est venu souiller un lieu sacré). Et il importe peu que les juges partagent cette vision des choses : ils pouvaient fort bien ne pas juger que la mosquée constituait un lieu sacré ou que le porc était un animal impur, ils ont jugé en fonction de la sensibilité religieuse des victimes.

⁷ Voir notre synthèse [ici](#).

aussi s'agir d'actes proprement anti-religieux, notamment dans le cas de profanations satanistes ou anarchistes.

Profanations en Europe

Nous ne disposons pas d'information particulière sur les profanations d'hostie en Europe : nous n'en avons pas signalé une seule au cours des 5 premiers mois de 2020, ni sur l'ensemble de l'année 2019. Les événements dont nous avons à connaître en Europe relèvent plutôt, dans le cas général, du vandalisme ou d'agressions physiques. Mais cela tient à notre « biais » de recensement : alors que nous suivons l'ensemble des actes anti-chrétiens en France et que nous ne nous limitons pas en termes de typologie de ces actes, nous ne recensons que les actes les plus graves commis à l'étranger – et, naturellement, les médias ne relaient pas les profanations d'hosties comme actes particulièrement graves puisque beaucoup de chroniqueurs ignorent l'importance de la Présence réelle pour les fidèles.

Il y a cependant fort à craindre que la situation soit sensiblement identique dans la plupart des pays d'Europe. Pour le cas particulier de l'Espagne qui nous occupe dans l'affaire de l'exposition sacrilège de Pampelune, étudiée dans le dossier *Asociacion de Abogados Cristianos c. Espagne*, mentionnons en particulier la présence nombreuse et active d'une extrême gauche violemment anti-chrétienne – notamment anarchiste.

À ce sujet, rappelons que, dans les années qui précédèrent la guerre civile, de nombreuses profanations furent perpétrées par l'extrême-gauche espagnole et que cela contribua à aggraver le climat délétère de la société à cette époque. Hormis la foi des fidèles catholiques qui ont le droit d'être respectés par leurs contemporains, c'est l'un des éléments qui nous semble le plus important à relever à propos des profanations : laisser impuni des actes graves violant la foi des croyants est profondément destructeur du corps social – tout spécialement quand cette foi a tant fait pour bâtir la civilisation dont vit encore le pays concerné.

Il importe cependant de préciser ici que les « motivations » des profanations peuvent anti-chrétiennes être extrêmement variées. Parmi celles que nous avons identifiées dans les actes recensés par l'*Observatoire de la christianophobie*, nous pouvons citer en particulier la haine religieuse de certains islamistes radicaux, la haine politique de certains militants d'extrême gauche, le rejet par des activistes féministes ou LGBT de la morale chrétienne, l'aversion des satanistes pour la figure du Christ (aversion parfois mâtinée de paganisme nazi) – sans parler de la bêtise pure et simple.

Il convient enfin de noter que les actes anti-chrétiens ont tendance à augmenter ces dernières années en Europe. Ainsi un récent rapport du *Gatestone Institute*, recensant pas moins de 3000 actes anti-chrétiens en Europe en 2019, estimait que cette année 2019 avait été la plus grave jamais enregistrée. Nous avons, pour notre part, les mêmes indications pour la France.